

PRÉCIPITATION EN QUATRE JOURS

La nouvelle Directrice Générale de Bercy a sans doute pour ambition d'être la « première de la classe ». Elle lance dans la précipitation une consultation des Directions sur l'expérimentation de la **semaine EN quatre jours**. Cela affole les états-majors, car on vise un accord de méthode dès l'été 2024 pour une expérimentation sur un an.

Les grandes lignes sont figées : pas de réduction du temps de travail, pas d'effectifs supplémentaires, possibilité d'expérimenter sur 4,5 jours, pas de réduction des ouvertures au public.

Le tout « sans altérer la qualité du service public et les conditions de travail ».

Premières conséquences, la réduction prévisible des jours de télétravail, des jours RTT...

Le choix du jour off se fait service par service, emportant un chaos prévisible dans les relations interservices et comment les usagers pourront s'y retrouver ?

Cette expérimentation est délétère pour la santé des personnels. La non réduction des charges conduit à une intensification du travail. Rester plus longtemps assis devant un écran créent des troubles musculo-squelettiques.

De plus, les journées à rallonge sont incompatibles avec la vie de famille ou la vie associative :

ACTUELLEMENT

Module horaire hebdomadaire	Durée quotidienne de travail			Congés			Total
	Semaine en 5 jours	Semaine en 4 jours	différence	Jours ARTT	Congés annuels	Journée solidarité	
35h00 (agents Berkani et non titulaires)	07h00	08h45	+ 1h45 par jour	0	25		25
36h12	07h14	09h03	+ 1h49 par jour	0	32	-1	31
37h30	07h30	09h22	+ 1h52 par jour	8	32	-1	39
38h00	07h36	09h30	+ 1h54 par jour	11	32	-1	42
38h30	07h42	09h37	+ 1h55 par jour	13	32	-1	44

SEMAINE EN QUATRE JOURS

Module horaire hebdomadaire	Heure de départ (semaine en 4 jours) (prenant en compte la pause méridienne minimum de 45 minutes)		
	pour une arrivée à 7h30	pour une arrivée à 8h00	pour une arrivée à 8h30
35h00	17h00	17h30	18h00
36h12	17h18	17h48	18h18
37h30	17h37	18h07	18h37
38h00	17h45	18h15	18h45
38h30	17h52	18h22	18h52

Pour rappel, la législation du travail stipule que l'amplitude horaire maximale est de **10 heures par jour** (dont 45 min de pause méridienne), la CGT constate donc que seuls les 2 premiers modules seraient transposables sur 4 jours : ce qui revient à la **suppression totale des RTT**.

Nous sommes donc très très loin d'un progrès social pour les personnels et le service public.

La CGT Indre-et-Loire appelle les collègues à bien mesurer les conséquences de cette expérimentation
La CGT met en garde Bercy dans son rôle d'apprenti sorcier.